

LIBERTÉ, ÉGALITÉ.

NOUVELLES POLITIQUES
NATIONALES ET ÉTRANGÈRES.Du SAMEDI 8 Juin 1793, l'an 2^e. de la République.

Le Bureau des *Nouvelles Politiques*, &c., Feuille qui paroît tous les jours, est rue Neuve-des-Petits-Champs, près celle de Richelieu, n^o. 134. Le prix de l'abonnement est de 36 liv. par an, 18 liv. pour six mois, & 10 liv. pour trois mois. Les lettres d'envoi doivent être adressées au citoyen FONTAMILLE, Directeur du Bureau, & non à d'autres. L'abonnement doit commencer le 1^{er}. d'un mois, & on ne reçoit point de lettres non-affranchies.

P O L O G N E.

De Grodno, le 15 mai.

LE roi a enfin signé, le 3 de ce mois, l'universal pour la convocation des diétines. Il n'est pas inutile de voir de quelle manière il est encore permis à ce malheureux prince d'exercer quelques actes d'une apparente souveraineté. L'universal (1) est ainsi conçu :

« Stanislas-Auguste, par la grace de Dieu, roi de Pologne, &c. A tous en général & à chacun en particulier qu'il appartiendra.

» Amis & féaux, il seroit superflu sans doute de vous rappeler ici toute la suite des événemens qui ont préparé l'état critique où notre patrie se trouve aujourd'hui. C'est à des citoyens que nous nous adressons, & à des citoyens que la lecture des écrits publics, que leur propre expérience, que leurs malheurs enfin n'ont que trop éclairés sur ces revers. Ainsi tous les détails ne seroient que rouvrir sans besoin les plaies encore plus récentes de notre cœur, & alarmer de plus en plus leur juste sensibilité. Cependant, comme dans un état républicain il n'appartient qu'à la nation en corps de réformer son gouvernement, & de prendre une détermination dans les circonstances difficiles & dangereuses, ainsi que dans les tems de calamités publiques; comme d'ailleurs, en vertu d'un arrêté de la confédération générale des deux nations, sous la date du 20 avril, le conseil permanent qui nous avoit été donné, vient d'être rétabli dans ses fonctions, & chargé de faire mettre à exécution, tant d'après les loix nationales que d'après les résolutions de la généralité, tout ce qu'il croira devoir tourner à l'avantage de la nation: comme enfin dans le cours des opérations nouvellement reprises dudit conseil, à la séance du 30 avril, conformément à la teneur expresse de la constitution de 1775, qu'il lui a été enjoint de prendre pour règle de conduite, il a jugé qu'il ne lui restoit plus dans les circonstances actuelles d'autre moyen de coopérer au bien-être général, que de nous conseiller d'inviter la nation à se rassembler en corps, pour être plus à même de prendre un parti conforme à la crise où elle se trouve: A ces fins, nous, roi, de l'avis dudit conseil permanent, fixons au 27 mai l'ouverture des diétines dans les palatinats & districts,

pour y élire les nonces qui devront se rendre à la diète extraordinaire, laquelle se tiendra dans la ville de Grodno, & celle de la diète elle-même, au 27 juin prochain. Plein de confiance dans le civisme des palatinats, terres & districts, persuadé qu'ils ne choisiront pour leurs représentans que des citoyens honorés de la confiance publique, à laquelle ils seront attachés, & que les instructions qu'ils leur remettront, n'auront pour but que le bien public, il ne nous reste qu'à souhaiter à tous en général, & à chacun en particulier, la bénédiction du ciel, & tous les succès qui peuvent assurer aux destinées futures des résultats heureux.

» Voulant que le présent universal soit porté à la connoissance de tous les citoyens, ordonnons qu'il soit immatriculé dans toutes les chancelleries territoriales, publié dans toutes les paroisses, & affiché par-tout où besoin sera ».

Fait à Grodno le 3 mai 1793, de notre regne le 29.

Signé, STANISLAS-AUGUSTE.

Les diétines se tiendront le 27 de ce mois, & la nouvelle diète sera ouverte à Grodno le 27 du mois prochain; on présume qu'elle ne sera pas de longue durée, parce que tout ce qui y sera traité est préparé & disposé de manière qu'il n'en faudra faire que la lecture; après quoi on passera tout de suite aux décrets & à la sanction. On regarde la discussion comme très-inutile, & même dangereuse.

S U E D E.

De Stockholm, le 12 mai.

Le premier juin prochain, il sera formé à la plaine de Ladugard un camp, où il entrera 3 régimens de cavalerie & 5 d'infanterie.

L'on parle d'une alliance entre les cours de Copenhague & de Stockholm, à l'effet d'appuyer plus efficacement leur système de neutralité. Cependant il pourroit être douteux qu'elles pussent le soutenir à la longue, même par des armemens, dans le cas où les puissances maritimes, actuellement en guerre avec la France, voulussent s'y opposer: mais l'on apprend que l'Angleterre, la principale d'entre elles, celle dont les principes ont quelquefois été les plus contraires à la libre navigation des autres peuples, s'est favorablement déclarée en cette occasion; de sorte qu'elle ne regardera point comme contrebande les approvisionnemens, dont les navires suédois ou danois seroient chargés pour des ports françois. Cette déclaration est des plus avantageuses, soit pour les deux nations septentrionales, soit pour la France, qui con-

(1) Nous avions cette piece depuis quelques jours; mais le peu d'espace & la rapidité des événemens qui se font succéder pendant cet intervalle, ne nous ont pas permis de l'insérer plutôt.

servira ainsi avec la Baltique une communication d'autant plus nécessaire, que la rupture avec l'Espagne & la prochaine apparition d'une escadre angloise dans la Méditerranée rendront plus difficile le transport des bleds & des autres provisions, qu'elle a tirés jusqu'à présent en très-grande quantité de Livourne, de Fiume, de Trieste, du Levant & des côtes de Barbarie.

FRANCE.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE.

De Marseille, le 1^{er} juin.

La situation de Marseille est toujours la même. On est actuellement occupé à faire, dans l'intérieur du fort Saint-Jean, les dispositions nécessaires pour y loger la famille de Bourbons, qui doit quitter le château de la Garde. Nos lecteurs verront peut-être avec plaisir l'acte d'accusation de Louis-Philippe-Joseph Egalité, ci-devant d'Orléans, prévenu de conspiration contre la liberté de son pays. Cette pièce importante d'une procédure plus importante encore, est conçue en ces termes :

« Il résulte de l'acte d'accusation que Louis-Philippe-Joseph Egalité est accusé d'avoir fait plusieurs voyages en Angleterre, dans le dessein d'engager la cour britannique à armer contre la France; d'avoir proposé le mariage de la fille avec un prince anglais, en faveur de qui il travailloit; de concert avec la cour de Londres, pour enlever la Bretagne, la démembrer de la France & la réunir à l'Angleterre; d'avoir accaparé les bleds de France, & les avoir fait transporter sur des vaisseaux étrangers; d'avoir, par des intrigues, élevé Necker à la place de contrôleur-général; d'avoir, après la retraite dudit Necker, excité le peuple, par ses bienfaits, à le rappeller au ministère; d'avoir intrigué avec Mirabeau pour se faire proclamer roi de France, & lui avoir promis des millions s'il pouvoit, par tous ces moyens, déterminer l'assemblée constituante à lui déléguer le trône, en expulsant le prince régnant; d'avoir entretenu, dans Paris & dans les provinces, un parti nombreux à force d'argent; d'avoir fait faire secrètement plusieurs milliers d'habits militaires, & des boutons numérotés pour les différens régimens qu'il se proposoit d'enrôler, & qui ont été trouvés dans les caves & souterrains de ses maisons de Villers-Cotterets, d'Oraincy & Mouskaux; d'avoir tiré des haras les plus beaux chevaux qui y étoient, pour se monter une cavalerie; d'avoir distribué de l'argent à des émissaires, lors de l'affaire des 5 & 6 octobre, dans le dessein d'exciter le peuple à partir pour Versailles, & dans l'intention de faire égorguer la famille royale qui y existoit alors; d'avoir entretenu avec le ci-devant Monsieur des liaisons anti-patriotiques & une correspondance criminelle; d'avoir été informé du départ de Louis XVI & de toute la famille, au mois de juin 1791, & de l'avoir caché à l'assemblée constituante; d'avoir eu constamment des intelligences avec tous les ministres, les agens du pouvoir exécutif, pour entraver les opérations des législateurs; d'avoir entretenu des correspondances suivies avec Montmorin, Deslessart & Tarbé; de s'être constamment parjuré aux fêtes fédératives, dans les sermens de maintenir la constitution française qu'il cherchoit à renverser; d'avoir prétexté une rupture, une inimitié décidées avec Conti, Penthièvre & ses autres parens, pour leurrer les législateurs & le peuple, quoiqu'il fût d'accord avec eux dans le projet d'examiner ceux qui anroient secoué le joug du despote; d'avoir favorisé l'évasion du patricide Lambesc, de Polignac & de Calonne; d'avoir entretenu les divisions & les haines dans plusieurs provinces du royaume, en salariant une foule d'intrigues; d'avoir engagé, par des récompenses pécuniaires, des protections particulières, des écrivains, pour chanter les louanges

& divulguer la Fayette, alors commandant de la garde nationale parisienne, dans le dessein de se faire appeler au trône; d'avoir entretenu un commerce épistolaire avec le ci-devant comte d'Artois, pour engager les rois de Sardaigne & d'Espagne de se liguier avec l'empereur, les rois de Prusse, d'Angleterre & de Portugal, la Russie & les électeurs, à l'effet de combattre nos armées, d'envahir le territoire français, d'anéantir la constitution & de rétablir la monarchie; d'avoir assisté à des conciliabules secrets qui se tenoient la nuit & par la femme Buzot, dans le faubourg Saint-Germain, où se sont rendus Dumouriez, Roland & sa femme, Vergniaux, Brissot, Genfonné, Gorfas, Louvet, Pétion, Guadet, &c. &c.; d'avoir reçu ouvertement Dumouriez chez lui, l'hiver dernier, avec toutes les démonstrations les plus affectueuses; de s'être concerté avec lui pour les premières opérations de la campagne; de l'avoir engagé de faire retirer nos troupes de la Hollande, de la Belgique & du Brabant, en donnant aux Prussiens & aux Autrichiens tous les moyens de pénétrer sur le territoire de la république; d'avoir engagé son fils aîné à suivre l'exemple de Dumouriez; d'avoir entretenu des correspondances avec ce général, au moment où il se préparoit à livrer les magasins & le trésor qui étoient dans la Belgique, & la ville même; d'avoir voté le supplice du tyran, dans l'intention de faire revivre la royauté après la mort de son parent; d'avoir voyagé nouvellement dans les provinces & dans les différens départemens de la Bretagne & de la Normandie; d'y avoir, par lui-même & par ses agens, cherché à corrompre les habitans, en les excitant à redemander un roi, sous prétexte qu'ils seroient plus heureux sous un monarque que sous une république, où tout le monde veut dominer, & en les engageant à recevoir les Anglois, s'ils se présentoient, & à se joindre à eux; d'avoir conspiré avec les généraux Valence & Dumouriez contre les patriotes de la convention nationale; d'avoir, par son influence, fait nommer tous ses partisans, ci-devant nobles & ennemis de la république, de l'égalité & de la liberté, pour commander les armées françaises; enfin d'être l'auteur des troubles qui ont eu lieu relativement à la disette du pain, pour exciter la guerre civile & faire chasser les représentans de la nation, & pousser le peuple à redemander l'ancien régime; d'avoir employé tous les moyens d'anéantir notre constitution & la république, & d'être criminel de lèse-nation au premier chef ».

DÉPARTEMENT DE RHÔNE ET LOIRE.

Extrait d'une lettre particulière de Lyon, du 1^{er} juin.

Hier, à sept heures du matin, nous avons achevé de reconquérir notre liberté. Le combat a été sanglant; nous ne connoissons pas encore notre perte, car outre ceux qui ont péri en combattant, sous la gueule des canons, un grand nombre de jeunes gens, qui n'étoient pour rien dans l'affaire, a été assassiné lâchement. Le premier bataillon de la première colonne s'est très-bien montré; (c'est le Port-du-Temple): les hommes qui tomboient à côté d'eux ne les décourageoient point.

Le bataillon de Brutus a été lâchement trahi par Barbier, son commandant, qui l'a mené sous les coups de fusils, ou pour mieux dire au pied de la maison commune, & à un signal convenu, il a été assailli sans pouvoir opposer aucune résistance.

De jeunes canonniers, que la vivacité du feu ordonné par la municipalité dégoûtoit, ont trouvé des camarades courageux, un entr'autres, qui seul a fait le service de trois canons.

La municipalité, qui ne vouloit pas qu'on désemparât des sociétés populaires, pour s'en servir en cas de besoin, avoit

requis
nous
Le l
à sa f
il s'est
carrea
semble
heure
tans N
avons
ya rép
L'ar
teurs,
Nous
mille
de ses
P.
10 mi
ques,
nous
parten
majori
bien c

Les
le cor
public

La
adressé
elle a

La
Paris.
& Ra
ment
un ba
cédé
d'oliv
anarc

Cu
rétabli
triote
voeux
eu à
Roche
besoi

La
vice
du 1
lui a

Un
qu'un
fente
ferme
tagne
putés
Pon-

Un
ver n
sa de
teurs
triote

requis des forces considérables, sous le spécieux prétexte que nous voulions faire la contre-révolution.

Le bataillon du Mont-Blanc s'est malheureusement rapporté à sa foi; & persuadé qu'il défendoit la cause de la liberté, il s'est battu, & 40 de ses soldats ont été couchés sur le carreau: sans eux, tous les citoyens, contre qui le coup sembloit porté plus particulièrement, ne tenoient pas une heure, malgré l'avantage de leurs positions. — Les représentans Nioche & Gauthier, sont ici depuis quelques jours. Nous avons arrêté tous les convois; la lumière des différens faits va répandre une clarté dans la république.

L'arrestation des principaux moteurs, fauteurs & instigateurs, a eu lieu malgré nos blessures encore toutes fraîches. Nous enverrons une forte députation à la convention, & 20 mille hommes de notre département lui assureront la liberté de ses délibérations.

P. S. Le tocsin a sonné dans tout le département, & déjà 10 mille hommes armés de bons & mauvais fusils, de piques, fourches & bâtons, sont entrés dans nos murs, ils nous amènent tous les fuyards; notre administration de département (le citoyen Achard excepté), le district, la grande majorité de la ville, & sur-tout le procureurs-syndic, se font bien comportés.

De Paris, le 8 juin.

Les autorités constituées du département de Paris ont cassé le comité révolutionnaire, & établi un comité de salut public.

La section de Beaurepaire a envoyé aux autres sections une adresse relative à la protection qu'elle avoit accordée à Roland: elle a été rejetée par les unes, & applaudie par les autres.

Lassource n'est pas du nombre des députés qui ont quitté Paris. On assure que Bucot & Roland sont à Evreux: Salles & Rabaut se sont aussi échappés. A la nouvelle du mouvement qui se préparoit ici contre la commission des douze, un bataillon de 800 Bordelois s'est mis en marche: il est précédé par des vieillards qui portent à la main une branche d'olivier. Ce Bataillon a pris le nom de bataillon *contre-anarchiste*.

Custine est parvenu, par sa prudence & sa fermeté, à rétablir dans l'armée du Nord l'ordre & la discipline. Le patriotisme le plus pur anime les soldats, & tous forment des vœux pour l'unité & l'indivisibilité de la république. Il y a eu à Mezieres un germe d'insurrection, qui a été étouffé. Rocroy, qui seroit imprenable, s'il étoit bien défendu, a besoin de renforts: on craint pour la ville de Sedan.

COMMUNE DE PARIS.

Du 6 juin.

La citoyenne, mere de douze enfans, dont onze au service de la république, & qui a eu son mari tué à la journée du 14 juillet, s'est présentée dans le sein du conseil. Hébert lui a fait accorder un secours provisoire de 100 liv.

Un membre a pris la parole pour annoncer au conseil qu'une députation de la commune d'Angers venoit de présenter à la convention nationale une pétition tendante à faire fermer les tribunes & chasser tous les députés de la montagne. Cette demande a fait le peuple d'indignation; les députés, couverts de huées, ont été poursuivis jusques sur le Pont-Tournant. — Renvoyé à l'administration de police.

Un commissaire a donné lecture d'un projet tendant à élever notre artillerie à un nouveau degré de perfection. Sur sa demande, le conseil a nommé des commissaires-examineurs, auxquels seront adjoints des chymistes habiles & patriotes.

Séguin, accusé de s'être opposé par trop de lenteur à l'arrestation de l'ex-ministre Roland, a été entendu. Le conseil a renvoyé à samedi la discussion sur cette justification.

CONVENTION NATIONALE.

(Présidence du citoyen Mallarmé).

Suite de la séance du jeudi 6 juin.

Les têtes de Brutus, de Publicola & de Caton, qui devoient être substituées à l'effigie de Louis XVI, sur les coupures de 50, de 15, & de 10 sols, seront remplacées sur les billets de 50 sols par la Justice, tenant en main une balance & une équerre; sur les billets de 15 sols par l'Abondance, & sur ceux de 10 par la Force avec sa massue.

Sur un rapport du comité d'instruction publique, la convention décerne la peine de deux années de fers contre ceux qui dégraderoient les monumens des arts existans dans les propriétés nationales.

Les comités de la guerre & de liquidation font décréter un grand nombre d'articles qui reglent les pensions de retraite des généraux, officiers, sous-officiers & soldats blessés au service de la république.

Deux citoyens d'Angers sont admis à la barre; voici l'extrait de l'adresse qu'ils présentent, au nom de toutes les sections de leur ville, & des citoyens réfugiés de quatre districts occupés par les rebelles: « Les citoyens d'Angers, oubliant les dangers qui les menacent, ne s'occupent que des périls qui environnent la représentation nationale, ils se sont soulevés d'indignation en voyant les sections de cette ville, à laquelle la France a confié le dépôt le plus sacré, égarées par les massacreurs de septembre, lever la hache de proscription contre des représentans. Est-ce donc pour vous mettre sous le couteau d'une poignée de scélérats, que la nation vous envoya dans cette cité? Le peuple vous donna la mission de faire une constitution: pouvez-vous vous flatter d'avoir rempli cette mission? Six mois se sont écoulés en scandaleux débats; il n'existe point de gouvernement; les finances sont dilapidées; on a laissé anéantir la marine nationale; on a négligé la défense des frontières; par une coupable insouciance, on a fomenté la guerre civile dans l'Ouest, la jeunesse reste sans éducation, ou est livrée à des guides sans mœurs; enfin, la constitution est à peine commencée... Mais comment travailler à la constitution, tandis qu'autour de vous se trament des complots affreux! Une société, autrefois le temple de la liberté, aujourd'hui le centre de l'anarchie; des femmes furieuses, qui ferment insolentement les portes des tribunes aux citoyens des départemens! la conduite de vos commissaires qui, investis de pouvoirs illimités, abusent de ces pouvoirs; tout motive nos inquiétudes. Il est tems enfin que la convention prononce sur le parti qui la déchire; il est tems de favoriser si une ambitieuse municipalité continuera de rivaliser avec la convention; si des tribunes séditieuses auront le droit d'influencer vos délibérations; si la minorité se soumettra à la majorité... Si la force & l'espoir vous manquent pour sauver la république, nous vous proposerons un moyen, il est terrible, mais enfin il sera employé; le peuple, se levant en masse, viendra lui-même déclarer sa volonté, & vous porter en des lieux où la représentation nationale sera enfin respectée. — Ces derniers mots indisposent les citoyens des tribunes contre l'orateur. — Thuriot & quelques autres examinent les pouvoirs de ces députés, auxquels le président répond: « L'assemblée a rendu compte de tous les derniers événemens au peuple souverain: (c'est faux, s'écrient plusieurs membres,) elle n'est point sous la hache de proscription; les membres détenus sont sous la sauve-garde des loix & des Parisiens. — Thuriot dit que la diversité d'écriture dans cette adresse, & la forme des signatures, lui font croire

que la pièce a été fabriquée à Paris, & que d'ailleurs il est impossible que les citoyens d'Angers, patriotes, vertueux, aient pu jamais concevoir l'idée d'enlever aux citoyens de Paris le dépôt de la convention nationale. L'opinant demande l'ordre du jour. — La convention passe à l'ordre du jour : les deux députés obtiennent les honneurs de la séance.

Un député de la société populaire d'Arras présente, au nom de cette société & des autorités constituées de cette ville, une adresse dans laquelle, en demandant une constitution, on s'élève avec force contre ceux qui s'attachent à calomnier Paris, & l'on félicite l'assemblée sur les mesures prises contre quelques-uns de ses membres. — On demande l'impression de cette adresse. — Un membre observe qu'il pourroit élever sur cette pièce les mêmes soupçons que Thuriot venoit de jeter sur celle d'Angers. — La convention décrète que l'adresse d'Arras sera imprimée & insérée dans le bulletin.

Barrere, au nom du comité de salut public, présente le rapport sur les autorités constituées : les événemens du 31 mai ont été décrits avec exactitude dans la proclamation proposée par le comité ; mais le silence de ce comité sur les événemens postérieurs a dû être compris de la convention & de la France entière : le ressort de la souveraineté nationale, un instant comprimé, doit reprendre toute son élasticité. Les comités établis pour la surveillance des étrangers ont dégassé leurs pouvoirs ; le service des postes a été arrêté ; deux fois, mais vainement, on a tenté de le rétablir : il faut que la convention prouve à ses commettans qu'elle est forte, qu'elle est libre ; elle doit être la protectrice suprême de la liberté de la presse, sur laquelle se fondent toutes les libertés. Il ne faut ni fédéralisme, ni domination d'une municipalité... Les renseignemens arrivés de Marseille n'attachent aucune idée de fédéralisme au mouvement qui s'est opéré dans cette ville : à Lyon, le sang a coulé ; la municipalité avoit donné le signal du combat, elle a été vaincue ; nous devons déplorer le sang versé ; mais les vainqueurs ont crié *vive la république*. Un bruit se répand que les suppléans vont s'assembler à Bourges, d'après le vœu de quelques départemens ; le comité n'a rien d'officiel à cet égard, il n'a que des copies de lettres particulières : c'est à la sagesse & à la fermeté de la convention à déjouer cette coupable intrigue ; les suppléans, dit Barrere, ne peuvent paroître que sur notre tombeau... Le rapport du comité sur les membres détenus ne peut être présenté encore ; voici la réponse de la commune au comité qui lui demandoit des preuves : « Le comité central-révolutionnaire est occupé à rassembler toutes les pièces de conviction, mais son travail n'est pas encore fini : on dit que le département du Jura forme une assemblée nationale, & que d'autres départemens marchent sur Paris ; ces faits s'accordent avec les vœux & les menaces des membres conspirateurs ». Barrere annonce ensuite que la constitution va paroître dans trois jours, & il termine son rapport par le projet de décret dont voici les dispositions :

1°. Tous comités extraordinaires, autres que ceux chargés de surveiller les étrangers, & ceux de salut public, maintenus par le décret d'hier, sont supprimés : les comités conservés ne pourront exercer d'autres pouvoirs que ceux qui leur sont attribués par la loi ; 2°. il est défendu aux autorités constituées de reconnaître les comités supprimés, & à la force armée de leur obéir ; 3°. lorsque la convention jugera à propos de requérir la force armée, toute autre réquisition cessera, & le commandant de la force armée ne pourra

recevoir d'ordres que de la convention ; 4°. les sections de Paris procéderont au choix d'un commandant de la force armée, & ensuite de l'état-major ; 5°. Il est défendu, sous peine de six années de fers, d'apporter obstacle au service des postes ; 6°. les comités de surveillance des étrangers dénonceront les étrangers suspects aux corps administratifs qui leur enjoindront de quitter la république dans le délai de huit jours ; 7°. il sera envoyé dans les départemens, pour y demeurer comme otages, des députés en nombre égal à celui des membres arrêtés.

Barrere a annoncé que ce dernier article avoit été proposé au comité par Danton. — La convention ordonne l'impression de ce projet, qui sera discuté demain.

Séance du vendredi 7 juin.

La citoyenne Bourbon écrit de Marseille qu'elle a subi interrogatoire, & qu'il n'existe rien à sa charge ; elle demande la permission de prendre trois personnes à son service. — La convention autorise le comité de sûreté générale à accorder cette permission, s'il le juge à propos.

Une lettre des administrateurs du Puy confirme la reprise de Marvejols sur les brigands de la Lozère qui ont toujours Mendes en leur pouvoir. — Chabot annonce que l'ex-constituant Charrier & 180 de ses complices ont été arrêtés.

Les autorités constituées de Saint-Flour écrivent, en date du 3 de ce mois, que l'armée de Charrier, forte d'abord de 10 mille hommes, s'est dissipée comme les brouillards du matin ; les brigands, qui ont échappé au fer des patriotes, se sont cachés dans les bois & les montagnes : si l'on n'avoit pas contenu le zèle des citoyens des districts environnans, la force armée auroit pu se porter à cent mille hommes : on en a retenu 3 à 4 mille d'élite pour aller à la chasse des scélérats.

Un détachement, parti de Perpignan, pour escorter un convoi destiné à avitailler le fort de Bellegarde, étant arrivé au Mont de la Liberté, s'est divisé en trois colonnes ; celles de droite & de gauche, au lieu de marcher en distance, comme l'avoit ordonné le général, se sont rapprochées du centre : l'ennemi a profité de ce mouvement, & dirigé contre nous une fusillade très-vive qui a mis le désordre dans les deux colonnes indisciplinées : dès-lors on a songé à la retraite ; la colonne du centre, dans laquelle se trouvoit un bataillon de la Gironde, a soutenu avec intrépidité le choc de l'ennemi, & a sauvé le convoi qui est rentré à Perpignan : nous n'avons perdu que six hommes dans cette affaire, qui en a coûté 12 aux Espagnols. Cette nouvelle est transmise par les représentans députés dans les Pyrénées orientales.

Le ministre de la marine écrit que, le 27 mai, la frégate *la Semillante*, de 32 canons, a rencontré une frégate angloise de 40 canons : le combat s'est engagé ; après un feu de trois quarts-d'heure, le commandant de *la Semillante* a été tué ; la mort a été bientôt suivie de celle du commandant en second. Ce malheur n'a pas abattu le courage de nos braves marins ; l'action est devenue plus vive : mais la frégate angloise, fort maltraitée, a refusé l'abordage, & a pris le large. Les 23 & 25 mai, deux corsaires anglois avoient été pris par *la Semillante*, qui est rentrée à Brest le 2 de ce mois. (La suite à demain).

Paiemens de l'hôtel-de-ville de Paris, six derniers mois 1792.
Lettres N, P.